



Direction générale aménagement

Direction infrastructures

Service infrastructures maritimes
et voies navigables

Référence : SIMVN/FLH/MLL/CR9046

Nantes, le 25 septembre 2019

compte rendu de réunion

Date de la réunion : 24 septembre 2019

Lieu de la réunion : Salle de réunion de la criée –
La Turballe

**Objet : Projet d'aménagement du port de la Turballe
 Commission spécifique n°04 – Flux en phase travaux**

Participants :

F. LE HENANFF – S. BROSSAUD : CD44 – Maîtrise d'Ouvrage
C. DUMERGUE – A. HOURQUET : EGIS – Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
A. TRAVERS : SCE – Maîtrise d'œuvre (MOE)
V. AZEMARD : BRLi – Maîtrise d'œuvre (MOE)
A. RIOU : SAFEGE – AMO Environnemental
S. BLANCHET : COREPEM – Représentante des pêcheurs
A. RASTEL : GPAT – Représentante des pêcheurs
M. THYBOYEAU – C. HUGNOT : Représentants de la Mairie de La Turballe
J-M. ESTAY : Vert Pays Blanc et Noir – Représentant des associations environnementales
H. JAIR : Représentant de la SNSM
J. LOHEAC : CNT – Représentant des plaisanciers
D. LE RAY : Représentant de la SAEML LAPP
D. PORCHER LABREUILLE : Représentant de la DDTM 44 / DML
E. LOUIS : Représentant de la Police Municipale
G. BOUKABZA : ADSPLT – Représentante des riverains
E. DURAND : MGEM - Représentant de la réparation navale

Diffusion :

Direction (SF, MG)
Service infrastructures maritimes et voies navigables (SIMVN)

1 - Objectifs de la réunion

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Port de La Turballe, le Département a lancé un comité consultatif local constitué de représentants des différentes catégories de personnes concernées par le projet.

Des commissions spécifiques sont organisées afin de travailler en groupes réduits sur différents aspects du projet. Le contenu des échanges exprimés lors de cette commission spécifique sera restitué lors des comités consultatifs locaux.

La quatrième commission spécifique s'est tenue ce 24 septembre 2019, sur la thématique 'Flux en phase travaux'.

L'ordre du jour de cette commission spécifique est le suivant :

- Rappel du projet ;
- Précision sur les travaux et les méthodologies associées ;
- Réactions, échanges et collecte des contraintes.

2 - Compte rendu des échanges

La commission spécifique a fait l'objet d'une présentation générale, entrecoupée d'échanges avec les participants.

Pour plus de détails sur la présentation réalisée, le support projeté lors de la réunion est également disponible sur le site du projet :

<https://participer.loire-atlantique.fr/processes/portdelaturballe>

Introduction

M. Le Henanff, Chargé d'Opération au Conseil Départemental de Loire Atlantique introduit la présentation et rappelle les règles du jeu.

Mme. Travers, Chef de projet SCE pour le groupement de Maîtrise d'œuvre, présente le sommaire de la présentation.

Rappel du projet

Mme. Travers présente le projet prévu et les étapes principales des deux phases :

- Phase 1 :
 - Déroctage du chenal,
 - Réalisation de la digue à l'avancement,
 - VRD (Voiries et Réseaux Divers) du terre-plein créé.
- Phase 2 :
 - Quai EMR (Énergies Marines Renouvelables) + darse élévateur,
 - Avant-port (épi Brebis + ponton + cale + pôle passagers),
 - Repositionnement plaisanciers et pêcheurs retraités,
 - VRD Tourlandroux,
 - Démontage de la porte anti-tempête.

Mme. Travers précise les zones impactées par chaque phase et les durées effectives des travaux (telles que envisagées à ce stade des études).

Précision sur les travaux et les méthodologies associées

Déroctage préalable du chenal

Mr. Azemard, chef de projet BRL, poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour le déroctage du chenal et les méthodologies associées :

- 4 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Impacts ;
- Intégration des contraintes.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Que signifie BRH ?

Un BRH, utilisé pour le déroctage, signifie brise-roche hydraulique.

- Que devient le « tas » des produits de déroctage ?

Il reste latéral à la barge, dans l'emprise des travaux.

- Il n'est pas facile de manœuvrer quand on rentre avec un bateau de pêche. Une signalisation adaptée devra être mise en place, de jour comme de nuit.
- Une ou plusieurs commissions nautiques seront nécessaires.
- A quel moment a lieu le déroctage ?

Le déroctage est la première phase de travaux.

- La circulation dans le chenal ne sera pas possible lors des opérations de minage. L'opération devra être bien anticipée et sur des créneaux définis. Une bonne communication sera nécessaire pour prévenir les usagers.
- Où seront évacués les gravats ?

L'objectif est de réutiliser 100% des matériaux. Théoriquement, il n'y a pas de transport pour cette étape.

Digue de protection

Mr. Azemard poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour la digue de protection et les méthodologies associées :

- 12 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Flux de travaux sur le terre-plein :
 - 2 zones d'accès sont envisagées : sur l'aire de carénage devant les box, ou sur la digue existante.
- Localisation d'un terrain pour préfabrication des blocs artificiels.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Les approvisionnements sont plus chers et plus aléatoires par voie maritime.
- Quelle est l'estimation du flux, en nombre de camions, si les approvisionnements se font par voie terrestre ?

La fréquence pourrait être entre un camion toutes les 15mn et un camion toutes les quelques minutes, de l'ordre de 2mn-3mn, en pointe. Cette information sera précisée dans le dossier AVP (avant-projet) et détaillée suivant les phases de travaux.

- Les travaux généreront des contraintes comme lors des travaux de 2008, sans forcément plus d'inconvénients.
- Comment cela se passe-t-il pour la préfabrication des blocs béton ?

Ils seraient préfabriqués sur une zone de l'ordre de 2ha à proximité du port, nécessitant des moules et une centrale à béton, avant d'être acheminés vers le site des travaux.

- L'accès à proximité des box pêcheurs est difficile de par la présence de candélabres, réseaux, etc. L'installation de containers pour remplacer les box diminuerait la surface pour la réparation navale.

La solution en passant par la digue existante est plus chère mais nécessite moins d'emprise sur le terre-plein. Une structure porteuse provisoire serait mise en œuvre pour supporter les camions sur la digue, et des zones de croisement seraient aménagées.

- La suppression d'une surface de près de la moitié du terre-plein sera à regarder en fonction de l'espace utilisé par le nouvel élévateur à bateaux. L'utilisation de parklev est difficile à imaginer pour des bateaux de 300t mais pourra être envisagée pour des bateaux plus petits.

Des solutions provisoires de fonctionnement de l'aire de réparation navale devront être regardées avant un retour à la normale après les travaux.

- Quelle emprise pour la base vie ?

La base vie serait située sur le parking à l'enracinement de la digue. Du stockage pourrait être situé à cet emplacement également.

- Les flux, les accès et leur sécurisation devront être réfléchis. La saison commence dès le mois d'avril avec des afflux de piétons et vélos.

Les voies empruntées devront être connues. Un seul itinéraire semble possible pour l'accès à la digue.

- Le cheminement devra être le même pour les blocs de carrière et les blocs béton. Un terrain pour la zone de préfabrication est à trouver sur le chemin. La zone artisanale Marjolaine, propriété de la commune et de Cap Atlantique, pourrait être envisagée.

- Quels seraient le nombre de blocs et la durée de la préfabrication ?

Cela durerait toute la phase travaux (phase 1) et serait de l'ordre de 6000-8000 blocs.

- Une réflexion est à mener avec les communes voisines et notamment Guérande, car une seule route est possible depuis les carrières.
- La plus forte affluence sur l'aire de réparation navale se trouve en mai/juin.
- Il n'y a pas d'Arrêté empêchant les travaux durant la période estivale. Seul un Arrêté communal limite les nuisances sonores en juillet et août.

Des solutions peuvent être envisagées pour réduire les flux l'été et/ou ne les autoriser que sur des plages horaires établies en concertation avec la ville. Certains travaux étant peu bruyants, il est envisagé de ne pas stopper complètement les travaux l'été. Cela permettrait de ne pas réaliser d'ouvrages de protection provisoire (musoir notamment) et ainsi de limiter les couts et de réduire la durée globale des travaux.

Zoom sur l'Epi des Brebis

Mr. Azemard poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour l'épi des brebis et les méthodologies associées :

- 6 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Impacts ;
- Intégration des contraintes.

L'épi pourrait se faire en phase 1 ou 2 suivant les budgets alloués.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Les flux de circulation ne devront pas créer de bouchons, ni empêcher les secours et la SNSM d'accéder au terre-plein Tourlandroux.
- Un balisage très clair sera nécessaire pendant les travaux.
- Les travaux rue Colbert (portés par la commune) devront s'effectuer après les travaux du port et les flux de camions associés.

Zoom sur le quai EMR et la darse

Mme Travers poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour le quai EMR et la darse et les méthodologies associées :

- 8 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;

- Impacts ;
- Intégration des contraintes.

Il est entendu, en séance, que le passage des camions jusqu'à la zone de chantier (approvisionnement plus ponctuel que pour la création de la digue) pourrait se faire, à travers l'aire de réparation navale, sur des horaires dédiés. La base vie serait située sur le nouveau terre-plein.

Zoom sur l'Avant-Port

Mr. Azemard poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour l'avant-port et les méthodologies associées :

- 4 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Impacts ;
- Intégration des contraintes.

Les approvisionnements seront ponctuels, par les mêmes accès que pour l'épi des brebis.

Zoom sur le démontage de la porte anti-tempête

Mr. Azemard poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour le démontage de la porte anti-tempête et les méthodologies associées :

- 3 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Impacts ;
- Intégration des contraintes.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Il faudra attendre de voir si la zone est bien sécurisée par la digue avant de démonter la porte.

Si l'épi est réalisé en phase 1, cela laissera le temps de vérifier que la digue sécurise la zone. Si l'épi est réalisé en phase 2, un laps de temps suffisant sera laissé pour avoir un aperçu des conditions d'agitation dans le bassin avant de démonter la porte.

- Le démontage de la porte devra s'effectuer à des périodes où les bateaux de pêche sont moins présents, notamment pendant la période estivale entre juillet et septembre.

Les travaux devraient durer trois mois au total, et nécessitent peu d'approvisionnement.

- Les travaux ne devront pas gêner les débarques dans la mesure du possible. Les travaux par voie terrestre sont préférables aux travaux par voie maritime. Des blocages de l'accès des bateaux seront toutefois nécessaires sur certaines phases de déconstruction, mais pourront être coordonnés en lien avec les besoins d'accès des pêcheurs.

Zoom sur la VRD du terre-plein Tourlandroux

Mme Travers poursuit la présentation en détaillant les travaux prévus pour la VRD du terre-plein Tourlandroux et les méthodologies associées :

- 6 mois de travaux effectifs ;
- Méthodologie de réalisation ;
- Impacts ;

- Intégration des contraintes.

Les travaux seront légers et ne nécessiteront pas beaucoup d'approvisionnement.

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Les flux pour l'approvisionnement ne devront pas gêner l'arrivée des secours (SNSM, pompier).

Réactions, échanges et collecte des contraintes

Mme Travers résume les contraintes à prendre en compte.

- Conserver une largeur de chenal minimale et anticiper les éventuelles périodes de blocage,
- Eviter les travaux dans le chenal en période estivale.
- Prévoir une signalisation et un balisage conséquent des engins (notamment des engins nautiques) et assurer une bonne communication aux usagers (avis aux navigateurs + affichage + capitainerie),
- Eviter les circulations à travers les zones d'activité, sauf pour des besoins ponctuels et faciles à calibrer, anticiper, organiser,
- Permettre un accès permanent à Tourlandroux pour les secours et anticiper les éventuelles périodes de blocage,
- Limiter les emprises du chantier et les préférer au contact direct des zones travaux,
- Limiter le bruit, en particulier l'été (selon l'Arrêté),
- Limiter la durée globale des travaux, quitte à entraîner une gêne un peu plus conséquente sur les périodes travaillées,
- Limiter les circulations, approvisionnements et flux en période estivale et/ou les autoriser sur des horaires dédiés (validés par la commune notamment),

Les représentants réagissent sur les points suivants :

- Il faudra prévoir des points d'information avec la gendarmerie et les pompiers. Il serait intéressant de mettre en place une coordination sécurité.
- Le chenal devra rester empruntable par la pêche, la SNSM mais également la plaisance.
- Une bonne coordination devra être effectuée avec la capitainerie, avec avis aux navigateurs.
- La coordination avec le chantier EDF devra être prévue.

La réalisation des travaux en simultané est prise en compte dans l'étude d'impact, le cas échéant.

Rappel suivi du projet sur la plateforme de participation

Pour être notifié par mail des nouvelles publications sur la plateforme de participation, il est rappelé qu'il faut cliquer sur « suivre » le projet sur la page présentation (bouton vert avec une clochette).

Ajout postérieur à la réunion :

Pour vous assurer de recevoir ces messages, vérifiez que vous avez autorisé les notifications par mail.

Pour ce faire :

- Cliquer sur « suivre » le projet en page de présentation,
- Aller dans la rubrique « mon compte » (en haut à droite sous votre identifiant)
- Aller sur « paramètres de notification »
- Activer les notifications (elles sont en vert quand elles sont activées)
- Cliquer sur « Enregistrer les modifications » comme suit :

Compte	Je veux recevoir des notifications sur
Paramètres des notifications	<input checked="" type="checkbox"/> Ma propre activité, par exemple lorsque quelqu'un commente ma proposition ou me mentionne
Mes intérêts	<input checked="" type="checkbox"/> Tout ce que je suis
Mes données	Envoyer des notifications par email
Supprimer mon compte	<input checked="" type="checkbox"/> Je souhaite recevoir un email à chaque fois que je reçois une notification.
	Newsletter
	<input checked="" type="checkbox"/> Je souhaite recevoir la newsletter de la plateforme
	<input type="button" value="Enregistrer les modifications"/>